

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sayabec :

QU'IL y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 6 mai 2024 à compter de 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église ;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDL- 230202 demandée par Jacinthe Côté pour le 21, chemin Marcoux.

QUE tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

La demande a pour but de rendre conforme aux dispositions de l'article 7.4.3, du règlement de zonage 2005-04, la superficie du garage suite à l'ajout d'une annexe attenante.

Motif de la demande et remarques :

Nature de la demande :

Le projet concerne l'agrandissement d'un garage accessoire à un usage principal résidentiel. Le projet est en dérogation avec les dispositions de l'article 7.4.3 du règlement de zonage 2005-04 traitant des normes à respecter lors de la construction ou de l'agrandissement d'un garage résidentiel.

L'importance de la demande :

Si cette demande est acceptée, la superficie maximum du garage accessoire pouvant être érigé sur ce lot sera fixée à 53.00 mètres carrés alors que cette superficie ne devrait pas excéder 75% de la superficie du bâtiment principal soit 44.5 mètres carrés.

Identification du site concerné :

21, chemin Marcoux à Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 17 AVRIL 2024

Joël Charest
Directeur général et greffier-trésorier